

SESSION PLÉNIÈRE DES 16 ET 17 NOVEMBRE 2023

Proposition relative à l'élaboration d'un plan Départemental de l'aide

Auteurs de la proposition :

Groupe Union du Centre et de la Droite

Monsieur le Président,

Les proches aidants (non professionnels) d'une personne âgée ou en situation de handicap sont 8 à 11 millions en France. 61 % d'entre elles et d'entre eux travaillent.

Ces proches aidants en activité sont confrontés à des problèmes de santé physique et psychologique accrus et à des difficultés pour concilier leurs vies personnelle et professionnelle. Leur santé, leur qualité de vie au travail et leurs performances (productivité, absentéisme, présentéisme) peuvent être affectées. La situation de celles et ceux qui aident et travaillent devient une question de société et une préoccupation croissante pour le monde du travail : salariés aidants et non-aidants, entreprises, branches professionnelles, organisations syndicales et patronales.

Aujourd'hui, les salariés proches aidants représentent 15 % de la population active (INSEE). 1 actif sur 4 sera proche aidant en 2030.

Mais l'aide concerne aussi des population jeunes. Un « jeune aidant » est une personne âgée entre 8 et 25 ans, qui accompagne et soutient un ou plusieurs proches dans la maladie, le handicap ou l'addiction.

600 000 jeunes accompagnent un proche en cancérologie, 14 % des lycéens sont concernés soit en moyenne 4 par classe, 54 % des jeunes estiment ne pas profiter de leur jeunesse, 60 % des jeunes aidants ont mal au dos et aux bras, 26 % des jeunes aidants au Royaume-Uni ont été harcelés à l'école à cause de leur situation, 38 % des jeunes aidants encore à l'école déclarent avoir un problème de santé mentale.

Proposition :

Nous proposons que le Conseil départemental lance, en complément du schéma départemental de l'autonomie et aux côtés du CDCA, l'élaboration d'un plan départemental de l'aide, lequel comprendra un volet indispensable à la création d'un réseau départemental des jeunes aidants, ainsi qu'un espace numérique collaboratif recensant l'ensemble des actions de préventions et de soutien aux aidants.

Florence Abadie



Jeanne Féret



Céline Roche

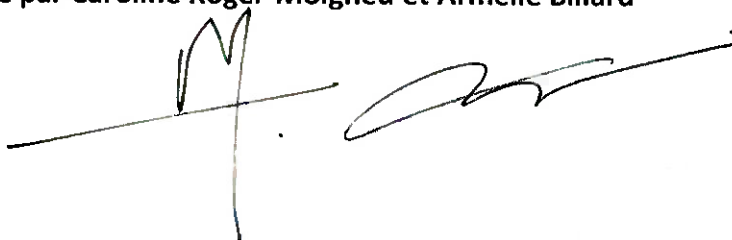


Amendements proposés concernant le vœu relatif à l'élaboration d'un plan Départemental de l'aide

La conclusion serait modifiée comme suivant :

« L'Assemblée Départementale propose que le Département étudie la perspective d'un plan départemental de l'aide, en conformité avec les orientations et actions définies dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap »

Amendement proposé par Caroline Roger-Moigneu et Armelle Billard

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, vertical 'M' shape with a horizontal line extending to the left. The signature on the right is a more fluid, cursive signature that starts with a large loop and ends with a long horizontal stroke.

SESSION PLÉNIÈRE DES 16 ET 17 NOVEMBRE 2023

Proposition relative à l'élaboration d'un plan Départemental de l'aide

Auteurs de la proposition :

Groupe Union du Centre et de la Droite

Monsieur le Président,

Les proches aidants (non professionnels) d'une personne âgée ou en situation de handicap sont 8 à 11 millions en France. 61 % d'entre elles et d'entre eux travaillent.

Ces proches aidants en activité sont confrontés à des problèmes de santé physique et psychologique accrus et à des difficultés pour concilier leurs vies personnelle et professionnelle. Leur santé, leur qualité de vie au travail et leurs performances (productivité, absentéisme, présentéisme) peuvent être affectées. La situation de celles et ceux qui aident et travaillent devient une question de société et une préoccupation croissante pour le monde du travail : salariés aidants et non-aidants, entreprises, branches professionnelles, organisations syndicales et patronales.

Aujourd'hui, les salariés proches aidants représentent 15 % de la population active (INSEE). 1 actif sur 4 sera proche aidant en 2030.

Mais l'aide concerne aussi des population jeunes. Un « jeune aidant » est une personne âgée entre 8 et 25 ans, qui accompagne et soutient un ou plusieurs proches dans la maladie, le handicap ou l'addiction.

600 000 jeunes accompagnent un proche en cancérologie, 14 % des lycéens sont concernés soit en moyenne 4 par classe, 54 % des jeunes estiment ne pas profiter de leur jeunesse, 60 % des jeunes aidants ont mal au dos et aux bras, 26 % des jeunes aidants au Royaume-Uni ont été harcelés à l'école à cause de leur situation, 38 % des jeunes aidants encore à l'école déclarent avoir un problème de santé mentale.

Proposition :

Nous proposons que le Conseil départemental lance, en complément du schéma départemental de l'autonomie et aux côtés du CDCA, l'élaboration d'un plan départemental de l'aide, lequel comprendra un volet indispensable à la création d'un réseau départemental des jeunes aidants, ainsi qu'un espace numérique collaboratif recensant l'ensemble des actions de préventions et de soutien aux aidants.

Florence Abadie



Jeanne Féret



Céline Roche

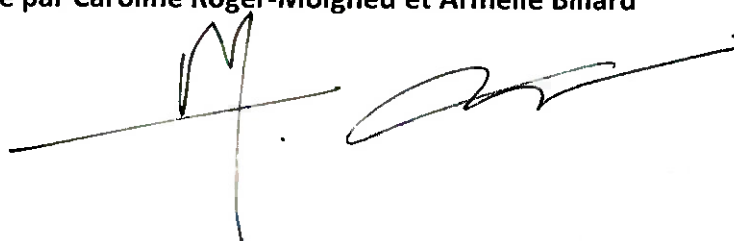


Amendements proposés concernant le vœu relatif à l'élaboration d'un plan Départemental de l'aide

La conclusion serait modifiée comme suivant :

« L'Assemblée Départementale propose que le Département étudie la perspective d'un plan départemental de l'aide, en conformité avec les orientations et actions définies dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap »

Amendement proposé par Caroline Roger-Moigneu et Armelle Billard

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, vertical 'M' shape with a horizontal line extending to the left. The signature on the right is a more fluid, cursive signature that starts with a large loop and ends with a long horizontal stroke.